

A 11799 81 B 313

- 2 OCT. 2003

**SAS. LANDRAGIN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 50 000 euros
SIEGE SOCIAL : 97, rue Charles Tellier - ZI de Grézan
30000 NIMES
322 187 949 RCS NIMES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2003

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003

L'An deux mille trois et le Trente Septembre, à 14 heures, au siège social, les associés se sont réunis sur convocation du Président au siège social, en assemblée générale mixte.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOULET, Président.

La feuille de présence est émarginée par les membres de l'assemblée et certifiée exacte par le Président.

Le Cabinet KPMG, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Toutes les actions étant représentées, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Monsieur le Président met à la disposition des associés :

- copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- le rapport du président,
- les rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- les comptes annuels,
- le texte des projets de résolutions.

Il précise que le rapport du président, les comptes annuels ainsi que le texte des résolutions proposées ont été communiqués aux associés et l'inventaire tenu à leur disposition au siège social conformément aux dispositions statutaires.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Monsieur le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- rapport du Président et du commissaire sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2003,

- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227.10 du Code du Commerce,
- approbation de ces comptes et conventions,
- affectation du résultat,
- nomination de nouveaux commissaires aux comptes

Après avoir donné lecture du rapport du Président, il présente à l'assemblée les comptes annuels.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le 31 mars 2003, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 495 667 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée donne en conséquence, au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227.10 DU CODE DU COMMERCE

L'assemblée générale constate qu'aux termes du rapport spécial du commissaire, celui-ci a été avisé des conventions courantes et des conventions anciennes qui se sont poursuivies sur cet exercice:

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- En distribution de dividendes aux actionnaires

Le dividende de 198.26 euros serait mis en paiement dès ce jour et au plus tard dans les neuf mois de la clôture de l'exercice. Nous vous rappelons que ce dividende est assorti d'un crédit d'impôt de 99.13 euros portant le revenu réel de l'action pour l'exercice approuvé à 297.39 euros.

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée qu'il y a eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	(AVOIR FISCAL)	REVENU GLOBAL
31.03.02	245.91 €	122.95 €	368.86 €
31.03.01	982.21	491.10	1 473.31
31.03.00	624.29	311.14	936.43

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION - CHANGEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de :

La SA KPMG, Commissaire aux comptes titulaire

Et de Monsieur ANTERRIEU Jean-François, Commissaire aux comptes suppléant,
arrivant à expiration lors de la présente assemblée, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler leur mandat et de nommer en remplacement :

- Monsieur Bertrand Philippe exerçant à NIMES (30) Immeuble Ellipsis, 125 rue de l'Hostellerie, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

Et

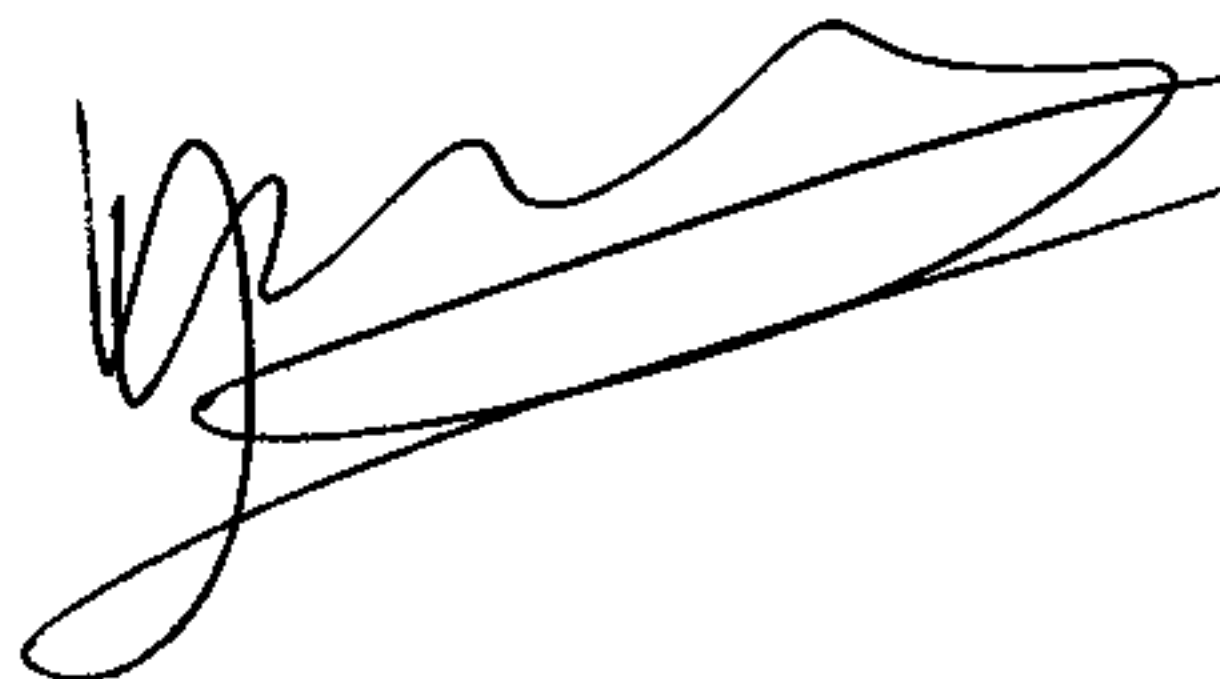
- Monsieur ~~QUERBE~~ Jean-Pierre exerçant à NIMES (30) Immeuble Ellipsis, 125 rue de l'Hostellerie, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'JP' or similar initials, followed by a long horizontal stroke.



ATTESTATION

La Compagnie des Commissaires aux Comptes de Nîmes dont le siège est à Nîmes, 388 rue Georges Besse , certifie que Monsieur J. Pierre QUERBES, Commissaire aux Comptes exerçant à 30900 NIMES, 125 rue de l'Hostellerie, est bien inscrit , sur notre liste, ceci depuis le 1^{er} janvier 1993.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Nîmes, le 24 octobre 2002,

**COMPAGNIE REGIONALE DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
388, Rue Georges Besse
30000 NIMES
TÉL. 04.66.29.58.14 - FAX 04.66.29.58.17**